



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 juin 2022

Réf. : 2022/40

PJ n° 2

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt-heure trente le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasié régulièrement convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni au foyer communal – espace Paul Maubon, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain — M. HIBSCHELE Jean-Marc — Mme PANAFIEU Blandine - Mmes POULLET Danielle – SCHMITT Marie-Gil - MM AUBIN Dimitri (point n°4) – Alain BECHARD – James NEVEU - Mmes DE CORO Jessica – ARNAUD GIBOULET - Nadia MENALDO KEBDANI – M. Jacky REBUFFAT –

ABSENTS : Mmes HURLIN Régine – BAECKER Sybille- COULON Daniel – ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS : Madame HURLIN à Madame FOURES
Madame BAEKER à Monsieur TIXADOR
Monsieur COULON à Monsieur CHABAUD
Monsieur ALTIER à Madame MENALDO

Soit 18 votants (points1/2/3) puis 19 votants (à partir du point 4)

Objet : conventions avec le conseil départemental pour les travaux d'aménagement de la traversée du hameau d'Aubarne

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2021/33 du 24 avril 2021 portant demande de participation financière dans le cadre d'une co-maitrise d'étude d'aménagement de la traversée du hameau d'Aubarne sur la RD 18,

VU la délibération n° 2021/51 du 03 novembre 2021 portant demande de subvention pour la réalisation de travaux de voirie sur la RD 18, à l'entrée du hameau d'Aubarne,

VU l'avis de la commission permanente du conseil départemental en date du 22 avril 2022 au cours de laquelle une subvention de 200 000 € a été attribuée à la commune au titre de l'aménagement de la traversée du hameau d'Aubarne sur la RD 18,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

CONSIDERANT d'une part la convention qui fixe la participation financière du département à l'opération d'aménagement de l'entrée du hameau d'Aubarne ne traversée d'agglomération, et d'autre part la convention qui autorise la commune à réaliser les travaux sur le domaine public routier départemental,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver les deux conventions susmentionnées avec le conseil départemental du Gard.

ARTICLE 2 : d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces conventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the official seal. The signature is fluid and appears to be 'Gilles Tixador', matching the name printed above it.